



ISSN -0990-8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°11 publié le 16/04/2013

Spécial 2013-12

Délégation de signature (DIRECCTE)

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

- 2013105-03** - Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie-Claude BRETENOUX, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin par intérim 1

Arrêté n°2013105-03

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie-Claude BRETHENOUX, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin par intérim

Administration :

Préfecture de la Creuse
Secrétariat Général
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : La Préfète de La Creuse

Date de signature : 15 Avril 2013

Arrêté préfectoral n° 2013
portant délégation de signature à Mme Marie-Claude BRETHENOUX
Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Limousin par intérim

La Préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de commerce,

Vu le code du tourisme,

Vu le code du travail,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6,

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 2013 confiant l'intérim de l'emploi de direction régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin à Mme Marie-Claude BRETHENOUX,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013056-27 du 25 février 2013 portant délégation de signature à M. Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin,

Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRETE

SECTION I : COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Marie-Claude BRETHENOUX, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin par intérim à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences exercées dans le département de la Creuse, toutes décisions et correspondances, à l'exception :

- des conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, excepté les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel ;

- des correspondances et décisions administratives adressées :
 - aux parlementaires,
 - aux cabinets ministériels,
 - aux directeurs généraux d'administration centrale,
 - aux présidents des assemblées régionales et départementales,
 - aux maires des communes chefs lieux de département.
- des arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs.
- des actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail.

SECTION II : SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARTICLE 2 : En application de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, Mme Marie-Claude BRETHENOUX, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin par intérim, peut sous sa responsabilité, dans le cadre de ses attributions et compétences, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par décision prise au nom de la Préfète de la Creuse.

Cette décision fixe la liste nominative de ses subordonnés, habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été donnée par la Préfète de la Creuse et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée. Il sera adressé à la Préfète de la Creuse et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse.

SECTION III : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2013056-27 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

ARTICLE 4 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 15 avril 2013

La Préfète,

Signé : Dominique-Claire MALLEMANCHE